



BAROMÈTRE DE LA SINISTRALITÉ

Ouvrages de revêtements à base
de résine

Avant-propos

SMABTP a analysé toutes les fiches sinistres remplies par les experts mandatés par les assureurs et compilées dans une base gérée par l'Agence qualité construction (AQC) au cours des années 2016 à 2018 puis de 2019 à 2021.

Notre travail porte ici sur les cas où SMABTP est assureur DO ou quand un sociétaire SMABTP est mis en cause au titre de sa responsabilité décennale.

Les sinistres les plus fréquemment observés au cours des années 2016 à 2021 sont regroupés par catégorie d'ouvrages sur lequel porte la réclamation, soit plus de 13 000 dossiers de sinistres réglés dont le montant est compris entre 1 800 euros et 145 000 euros. L'analyse est ensuite réalisée par SOCABAT GIE pour identifier les causes réelles des pathologies.

Pour ce qui concerne les métiers du gros œuvre au sens large, l'analyse de la sinistralité s'est concentrée sur la mise en œuvre de fondations, les murs & les façades lourdes, les structures telles les ossatures poteaux-poutres, les dallages, les planchers, les carrelages, l'ITE et les sols coulés.

Ce sont ces ouvrages qui concentrent le plus de dossiers avec des coûts de réparation les plus significatifs au global pour les assureurs.





SOMMAIRE

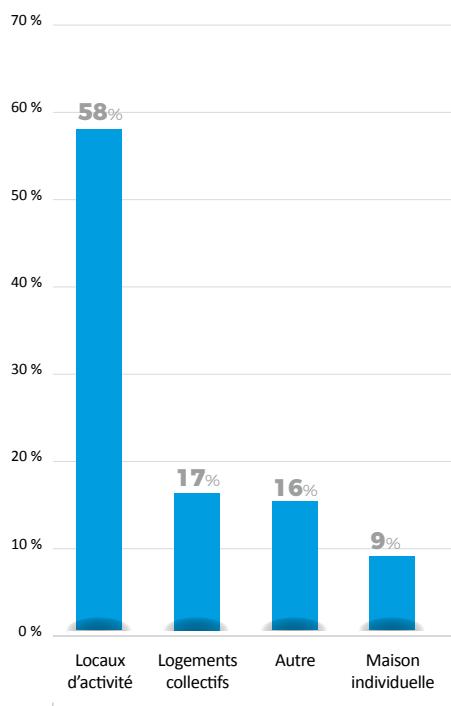
F - REVÊTEMENTS À BASE DE RÉSINE 4

F1. La réception de support	5
F2. Mise en œuvre – Traitement des points singuliers	6
F3. Préparation de support	6

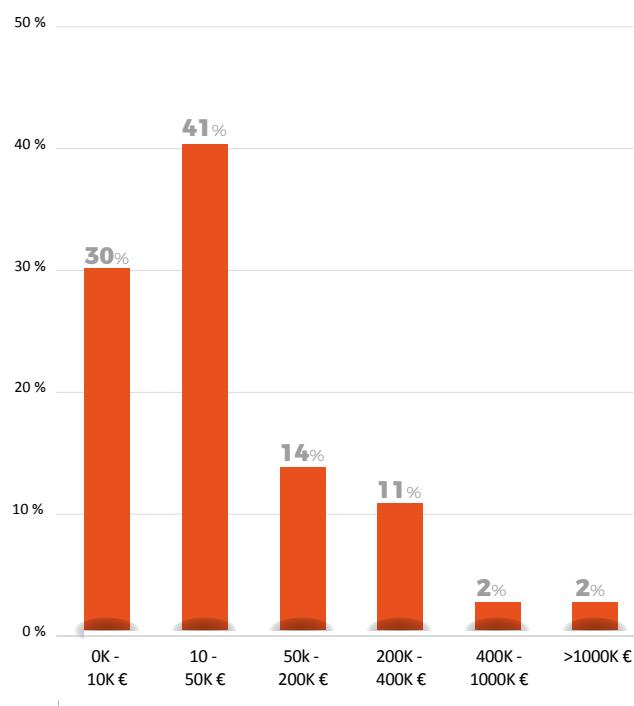
F - REVÊTEMENTS À BASE DE RÉSINE

LE BAROMÈTRE SELON LES TYPES DE LOCAUX

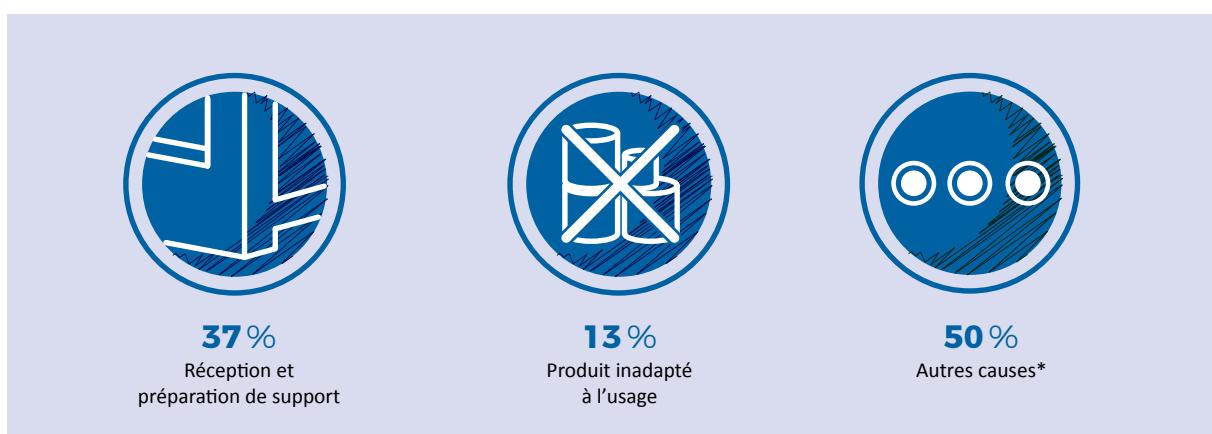
Différents types de locaux observés



Proportion des sinistres par seuil de coût



Quels sont les désordres observés ?



*sont définis comme autres causes :

- la mauvaise application / le défaut de mise en œuvre : traitement des points singuliers et des ancrages ;
- le défaut d'entretien ;
- le contexte de l'application : température, par exemple.
- tout autre sinistre n'étant pas répertorié précédemment.



Responsabilité des acteurs

RESPONSABILITÉ DE L'ENTREPRISE		RESPONSABILITÉ DU MAÎTRE D'ŒUVRE	
Responsabilité à 100 %	52 %	Responsabilité à 100 %	2 %
60 % ≤ Responsabilité < 100 %	18 %	40 % ≤ Responsabilité < 100 %	7 %
Responsabilité < 60%	8 %	Responsabilité < 40%	13 %

F1. La réception de support

Les causes

- 1 - Défaut global de reconnaissance du support
- 2 - Défaut de tests préalables
- 3 - Pentes
- 4 - Humidité du support

Origine des désordres

RECONNAISSANCE GLOBALE	TESTS PRÉALABLES
<ul style="list-style-type: none">• Défaut de résistance à la compression et traction du support• Fissuration du support• Forte porosité du support	<ul style="list-style-type: none">• Absence de mesures de cohésion superficielle du béton après grevillage• Absence des contrôles et des tests préalables : siccité, humidité, tests d'arrachement• Absence de planche d'essais pour préparation de support
PENTES	HUMIDITÉ
<ul style="list-style-type: none">• Stagnation d'eau – problèmes de pente et/ou de support• Siphon de sol scellé trop haut	<ul style="list-style-type: none">• Absence de test de siccité• Humidité trop élevée du support• Remontées capillaires par le dallage• Migration d'eau via support

Les conseils de prévention des professionnels du Syndicat Français des Métiers de la Résine (SFMR). [Voir fiche n° F1.](#)



F2. Mise en œuvre – Traitement des points singuliers

Les causes

- 1 - Mauvais usage
- 2 - Défaut de mise en œuvre



Origine des désordres

MAUVAIS USAGE	DÉFAUT DE MISE EN ŒUVRE
<ul style="list-style-type: none">• Produit inadapté à l'usage• Produit sans référentiel technique• Forte porosité du support	<ul style="list-style-type: none">• Épaisseur trop faible• Absence de joint(s)• Points singuliers et ancrages : arrêt de coulage, plinthes, siphon• Contexte d'application

Les conseils de prévention des professionnels du Syndicat Français des Métiers de la Résine (SFMR).

[Voir fiche n° F2.](#)

F3. Préparation de support

Les causes

- 1 - Défaut de préparation globale du support
- 2 - Traitement différentiel de supports existants et défaut de traitement de jonctions



Origine des désordres

PRÉPARATION GLOBALE	DÉFAUT OU DIFFÉRENCE DE TRAITEMENT
<ul style="list-style-type: none">• Défaut de ponçage• Défaut de greffaillage• Défaut d'aspiration• Préparation insuffisante (corps gras sur support)	<ul style="list-style-type: none">• Absence de traitement des fissures• Produit inadapté pour le remplissage des fissures• Réalisation de jonction de faible résistance• Différences de traitement et/ou de préparation entre supports

Les conseils de prévention des professionnels du Syndicat Français des Métiers de la Résine (SFMR).

[Voir fiche n° F3.](#)

